

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS - PREFECTURE
 11 JUL. 2016
 MONTBELIARD

N° 48/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 23/06/2016	L'an deux mil seize le six juillet à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 06/07/2016	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25 Ayant donné procuration : 3 Absents excusés : 3 Absents : 2</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie (arrivée à 20h05), DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine (arrivée à 20h10), DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, RADREAU Sophie. <i>Étaient représentés :</i> SEGAUD Grégoire, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.
OBJET : <i>Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU</i>	<i>Procurations données :</i> - SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à MAKSOUH Mourad, - LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absents :</i> LALLAOUA Nora, CLAUDON Pierre.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Jocelyne MÉRAUX est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme a été approuvé le 20 octobre 2011. Une première modification a été approuvée le 28 novembre 2013 et suivie d'une modification simplifiée approuvée le 18 septembre 2014.

Aujourd'hui, un projet de construction porté par FAURECIA et la SEM Patrimoniale rencontre des difficultés d'implantation au regard du règlement du PLU. Alors que le projet de construction pourrait se développer en continuité de bâtiments existants, les exigences de recul par rapport à la limite séparative empêcheraient cette option.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir échangé avec les services de l'État, le règlement pourrait à nouveau évoluer selon une procédure de modification simplifiée (L153-45 du code de l'urbanisme).

La procédure prévoit que le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition (article L153-47 du code de l'urbanisme)

Ainsi, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et éventuellement exposer ses remarques, il est proposé de mettre à disposition :

- le projet de modification pendant un mois du 15 juillet au 16 août 2016 aux heures d'ouverture habituelles de la mairie soit, de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi, et de 10h00 à 12h00 le samedi.
- un registre de consultation publique pour consigner les remarques.

Ce dossier sera en outre notifié aux personnes publiques associées qui pourront formuler leur avis.

À l'issue de la mise à disposition, le bilan en sera présenté au Conseil Municipal qui délibérera concernant l'adoption du projet modifié en tenant compte des avis émis et des observations du public (L153-47 du code de l'urbanisme).

Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'adopter les modalités de mise à disposition du projet de modification proposées ci-dessus afin de tenir compte des avis émis et des observations du public.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/07/2016

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 06/07/2016
Publiée le 06/07/2016.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire